

LETTRÉ

à

M^r. J. SAMARINE

SUR SES BROCHURES:

ОКРАИНЫ РОССИИ.

№ 29, 547

DEUXIÈME ÉDITION.



BERLIN.
LIBRAIRIE B. BEHR
(E. BOCK)
27, UNTER DEN LINDEN.
1869.

Baden-Baden,
le 6 Septembre 1868.

Monsieur!

Les deux brochures que vous avez fait paraître à Prague sous le titre

„Les Marches de la Russie“

brochures concernant les provinces de la Baltique viennent de m'être envoyées.

Je les ai ouvertes avec curiosité. Vous connaissant de réputation, je les ai parcourues avec intérêt, et l'impression qu'elles m'ont

laissée est le regret de voir un esprit distingué se fourvoyer au service d'une cause qui est celle des provinces de la Baltique autant qu'elle est la sienne.

Cette cause est la prospérité et la grandeur de la Russie.

Il vous plait tout d'abord, Monsieur, de nier cette conformité de sentiment.

C'est sur ce point que je me permettrai de vous soumettre quelques observations.

Vous dites, Monsieur, n'appartenir à aucun parti, et de plus vous croyez devoir annoncer que vous ne refusez point votre approbation à la forme actuelle de notre gouvernement. Je prends acte de cette déclaration: car elle devrait me faire espérer de votre part de l'impartialité dans la recherche de la vérité, et à ce titre un accueil favorable pour cette lettre.

En analysant votre écrit je me bornerai

à suivre ses principaux contours, et je laisserai de plus experts et de plus braves vous suivre sur le terrain des particularités.

Je laisserai sans les relever les anecdotes dont vous avez la sagesse de récuser la responsabilité, tout en les faisant quelquefois servir de base à votre argumentation.

Ce procédé n'est ni neuf ni équitable; mais quand une thèse n'est pas bien forte, il ne faut point trop contrarier ses défenseurs sur les moyens auxquels ils recourent, ni sur le bois duquel ils font leurs flèches.

La cause que vous servez, je le répète, c'est la Russie.

La thèse que vous voulez soutenir, c'est, qu'elle court des risques dans ses provinces de la Baltique.

Vous vous posez en vigie signalant l'incendie qui menace, et vous choisissez Prague pour crier au feu.

Je vais tâcher de vous faire voir que la fumée qui vous effraie est due à des causes naturelles et n'offre aucun danger.

Vous établissez un parallèle entre les provinces de la Baltique et nos provinces polonaises, et tout en faisant l'aveu que jamais les habitans des premières ne se sont insurgés contre aucun Gouvernement, quelque mauvais qu'il soit — tout en reconnaissant l'impossibilité pour la noblesse du pays d'en soulever les populations, vous cherchez le danger dans la conformité de race entre la classe dominante des provinces et l'Allemagne.

A cet égard vous faites mention de plusieurs brochures publiées, comme les vôtres, hors de nos frontières. Vous vous plaignez avec raison de leur ton anti-russe et de leurs tendances séparatistes, et vous citez à tout propos les œuvres de Mr. de Bock (qui par parenthèse a émigré et n'est plus depuis long-

temps viceprésident du Hof-Gericht) et vous affectez de représenter leur auteur comme l'organe accrédité de l'opinion du pays.

Mr. de Bock mêle beaucoup de faits exacts à des considérations, et à des idées exclusivement de son cru, et portant l'empreinte de son caractère bilieux, passionné et excessif.

Bref Mr. de Bock est aussi peu le miroir de l'opinion des provinces, que vous êtes celui de l'opinion de la Russie. Vous avez tout comme lui vos idées personnelles, partagées par un petit groupe qui vous entoure, mais, tout comme lui, vous n'auriez point raison de vous ériger en „vox populi“.

Que vous trouviez dans les écrits de Mr. de Bock des choses qui vous indignent, — rien de plus naturel, — mais que vous partiez de là pour accuser les trois provinces, voilà où vos erreurs commencent.

Vous attribuez à la noblesse baltique un

plan arrêté de germanisation des lettois afin de préparer sans secousse une annexion au Nord-Deutschebund, et vous insinuez qu'elle importune Mr. de Bismark de ses sollicitations.

Vous qui citez la dénonciation parmi les armes familières à la noblesse baltique, il me semble que vous auriez pu vous dispenser de vous en servir aussi gratuitement que peu justement.

Mais, ne nous éloignons pas de notre sujet.

Puisque vous attribuez un sens aussi grave à l'extension de l'étude de la langue allemande parmi les populations lettoises, je tiens à vous expliquer la cause réelle de ce fait; et plus tard je prétends vous montrer la clef de la répugnance, que la population allemande du pays commence à ressentir pour l'usage et l'étude de la langue russe.

Je dis vous *montrer* et non vous *donner*:

car cette clef vous la possédez comme moi; elle se trouve dans votre écrit.

Les 700,000 lettois, dont vous parlez, savent presque tous lire. Comme statistique d'instruction, ils sont presque au niveau des peuples les plus éclairés de l'Europe.

Ils lisent leur propre langue, s'entend, et leur instruction primaire, dûe à l'initiative spontanée et aux sacrifices de la noblesse est nationale lettoise.

Vous savez mieux que moi, monsieur, qu'en matière de civilisation, l'immobilité n'existe point et que le progrès en est une des lois fondamentales. Ayant reçu l'instruction primaire, une partie des lettois devait fatalement aspirer à l'instruction secondaire, pour laquelle l'insuffisance de la langue lettoise est positive. L'instruction secondaire devait donc se faire dans une autre langue, dans une langue rompue aux sciences.

En choisissant l'allemand, les habitans de race allemande suivaient une pente naturelle. Ils donnaient ce qu'ils avaient sans arrière-pensée, et l'instruction qu'ils mettaient à la portée des lettois, était greffée sur celle dont profitaient leurs propres enfants.

Il faut être bien en garde contre les idées préconçues et contre les explications ingénieuses qu'elles nous font trouver aux faits les plus simples.

Quant au devoir que vous voulez imposer au gouvernement, de combattre à outrance cette germanisation, par une franche russification, quant aux moyens que vous indiquez pour cela, vous pouvez les considérer comme l'unique cause de la répugnance naissante pour le russe.

Avant de poursuivre, je vous demanderai la permission de vous dire comment je comprends ce que vous avancez à ce sujet. Les termes dont vous vous servez sont parfois équi-

voques, et si le sens m'en a échappé, vous voudrez bien relever mon erreur.

Comme moyen de russification vous citez

- 1) une législation nationale russe,
- 2) une administration nationale russe,
- 3) une franche et libre propagande nationale russe.

Puis, vous parlez de „l'idée russe“ et de „mettre sur pieds les masses populaires“.

Autant je comprends peu ces deux dernières expressions, autant je crois comprendre les trois premières.

En parlant d'une législation nationale, vous voulez sans doute dire que les institutions judiciaires des provinces doivent être remplacées par celles qui subsistent en Russie.

Vous n'ignorez point, monsieur, que dans les provinces comme dans beaucoup d'autres localités, les institutions judiciaires nationales russes passent pour mauvaises, grâce au person-

nel qui les fait marcher, et les provinces qui peuvent se vanter d'avoir une magistrature intègre, auraient la plus vive répugnance à l'échanger contre les employés, que la libre propagande russe pourrait mettre à leur disposition.

Ce que vous désignez par les mots „administration nationale russe“ leur inspire de la méfiance, exactement au même titre.

Dans l'usage de la langue allemande au sein des tribunaux comme dans les chancelleries, les provinces voient un mur qui les garantit contre le fonctionarisme russe. Elles voient dans cette garantie une condition sérieuse de prospérité, et en favorisant leur propre bien-être, elles ne pensent pas nuire au bien-être de l'empire, au contraire, à leurs yeux la prospérité du tout se fonde sur celle des parties.

Elles savent que *l'unité* est une condition essentielle pour un état comme la Russie, mais

elles ne confondent pas *l'unité* avec *l'uniformité*, et en cela elles sont d'accord avec des hommes d'état qui ont autant d'intelligence que vous, monsieur, qui sont aussi bons patriotes, mais dont l'expérience est heureusement plus éprouvée et le jugement plus mûr.

Vous indiquez deux sentiments contradictoires que peut faire naître le gouvernement: „*la confiance* ou *la crainte*“.

Je le répète, c'est à ce dernier sentiment, inspiré aux provinces par ce que vous entendez sous les mots de „*législation et administration nationale russe*“ qu'il faut principalement attribuer leur partialité pour leurs anciennes institutions.

Elles sont loin de penser que ces institutions ne soient point perfectibles. Elles le prouvent chaque jour, et autant elles considéreraient leur destruction comme un fait malheureux, autant elles reconnaîtraient l'urgence

de leur développement normal, motivé par les lois du progrès comme par la marche du temps.

Mais quand vous parlez de propagande libre, quand vous parlez „d'idée russe“, de *mettre sur pieds** les masses populaires, ne soyez point surpris, monsieur, de voir la crainte susmentionnée se transformer en terreur.

Après l'introduction d'une législation russe, d'une administration purement russe, la propagande nationale ne pourra plus être libre, elle sera inévitablement arbitraire.

Cette propagande porterait, selon vous, sur trois points: la religion, la langue et le règlement des rapports territoriaux entre propriétaires et paysans.

* Dans la 1^{re} édition l'auteur interprétait les termes, — „mettre sur pieds les masses populaires“, — par ceux de, — „soulever les masses populaires“; la *Gazette de Moscou* ayant cru démêler une intention déloyale dans ce procédé, l'auteur y renonce volontiers.

Mes yeux se ferment à la vue du vaste champ que vous ouvrez au jeu des mauvaises passions.

Quant à la religion, une fois déjà, de tristes essais ont été tentés.

Vous ne les regrettez point, monsieur, et vous déplorez au contraire qu'ils n'aient point été poussés dans leurs conséquences extrêmes.

Vous déplorez que le gouvernement ne se soit pas mis en frais pour donner au culte orthodoxe un éclat extérieur destiné à lui procurer des adeptes.

Vous déplorez que l'Empereur n'ait pas voulu consentir à construire une église de ses deniers, afin d'imprimer, pour ainsi dire, le cachet impérial à cette religion.

Ces moyens de propagande sont indignes d'un grand Etat, comme ils sont indignes du christianisme.

Libre à vous de les trouver de bonne

politique; pour moi, je me félicite hautement que notre bienaimé souverain ne soit point de votre avis.

D'un côté vous admettez pour la propagande religieuse des voies qui frisent la pression, et de l'autre vous vous élevez contre les pénalités réservées par notre code, pour ceux qui abandonnent l'orthodoxie. Vous exprimez même le voeu que cette tache disparaisse promptement de notre législation.

C'est une contradiction. Je la relève sans en saisir le sens.

Pour le troisième point d'appui de votre propagande, c'est-à-dire pour le règlement des rapports territoriaux entre propriétaires et paysans, vous comparez ces rapports, tels qu'ils existent dans les provinces, à ceux qui ont été introduits en Russie en même temps que l'émancipation, et vous vous attendrissez sur

le sort fait aux paysans lettois par la législation actuelle.

En général tout ce que vous dites des lettois tend à les représenter comme une race abâtardie, dégénérée, systématiquement pressurée et exploitée par des maîtres orgueilleux, égoïstes et avides.

Heureusement que sans y prendre garde. Vous avez cité vous même un fait concluant qui disperse ce mirage.

A propos de fermage, — vous dites :

„comment le fermage ne serait-il pas exagéré, puisque pour 700,000 paysans les provinces ne comptent que 40,000 fermes. Il est tout simple que les 700,000 paysans s'arrachent les fermes à l'enchère et produisent ainsi des prix artificiels disproportionnés“.

Vous ne savez peut-être pas, monsieur, que pour être fermier, il faut posséder un certain capital, variant selon l'importance de la

ferme; par conséquent en disant que les 700,000 paysans se disputent les fermes, vous faites l'aveu tacite qu'ils sont tous capitalistes.

Je ne vois pas que leur sort soit si précaire, et tout économiste impartial en conviendra.

Ajoutez, comme je l'ai mentionné, que presque tous les lettois savent lire, qu'ils savent tous leur catéchisme,

ajoutez, pour leur situation matérielle, que les capitaux, déposés par eux aux diverses banques et caisses d'épargne, croissent annuellement,

ajoutez, que ceux qu'ils en retirent sont affectés à l'acquisition de biens fonds,

ajoutez qu'ils ont acquis en peu d'années un cinquième de leurs fermes, et qu'ils se rachètent du recrutement en masse,

parcourez ensuite les annales judiciaires des provinces, et vous constaterez des chiffres statistiques, indiquant un niveau moral supérieur

à tout ce que nous avons d'analogue dans le reste de l'Empire.

Après cela vous ne serez pas surpris si la noblesse des provinces de la Baltique vous sait gré d'avoir dévoilé qu'elle les gouvernait oligarchiquement par la grâce souveraine.

Devant le tableau qui précède, tableau basé sur des chiffres et sur des faits, et non sur des anecdotes, la noblesse n'a nullement à rougir d'avoir exercé l'influence que vous lui prêtez, il ne lui reste qu'à prier Dieu de réserver des destinées pareilles à la législation et à l'administration nationales russes, dans les limites et pour le bien de tout l'Empire.

Vous ne trouverez pas mauvais qu'avant de terminer je vous adresse un reproche sérieux.

Vous avez commis le péché d'omission volontaire, je le crains.

En mentionnant le fait qu'un propriétaire peut se défaire d'un fermier qui lui déplaît,

en exigeant, à l'expiration de son bail, un fermage arbitraire, vous avez *omis* de dire que dans ce cas le fermier expulsé avait droit:

- 1) à une indemnité basée sur la différence entre le fermage passé et celui que le propriétaire exige.
- 2) au remboursement de tous les frais que lui ont occasionné l'amélioration de la ferme qu'il abandonne.

De plus vous avez *omis* de dire, qu'à la vente d'une ferme, l'ancien fermier a la prééminence du droit à prix égal, et que s'il ne veut point le faire valoir, il a droit à une indemnité déterminée, en dehors de celle qu'il touche pour les améliorations de la ferme vendue.

Ces droits constituent, au point de vue légal de l'occident, un privilège important.

Vous n'êtes pas de cet avis, je le sais.

Quoique vous disiez n'appartenir à aucun parti, vous avez pour principe, en matière

de propriété, que le champ est à celui qui le laboure, et que la séparation du laboureur de son champ équivaut à un déchirement organique.

Il se peut que ce principe fasse un jour son chemin dans le monde et trouve son application, mais tant que nous ne sommes qu'à la veille de ce jour, je tiens à élever la voix pour protester.

Ce principe n'est pas autre chose que le renouvellement voilé de „l'adscriptio glebae“, il est préjudiciable à la liberté individuelle comme à celle de la propriété.

Cette opinion est partagée par beaucoup de monde. Certaine lettre, adressée il y a quelque temps au Prince Paul Gagarine, en fait foi.

Du reste pour revenir aux droits des paysans lettois, que vous avez négligé de mentionner, il est à remarquer que ces droits ne sont pas les seuls qui leur soient attribués,

ils en ont d'autres qui font d'eux la classe réellement privilégiée.

D'abord, ils sont exemptés des frais judiciaires dans les tribunaux, et ensuite ils ne sont point tenus de payer les frais de timbre quand ils achètent des terres, même des terres seigneuriales.

Ainsi un Baron quelconque se présenterait pour acquérir une terre — disons, — de 50,000 roubles. Un paysan lui ferait concurrence, le Baron aurait 2,500 roubles de timbre à payer, tandis que son concurrent ne débourserait rien.

Ainsi un Baron aurait un procès avec un paysan, il serait écrasé de frais, tandis que son adversaire exercerait son humeur processive *gratis*, fut-il plus riche que le Baron en question, ce qui arrive quelquefois.

Vous voyez bien, monsieur, que la loi n'a pas traité vos protégés en marâtre, et que leur situation s'est infiniment améliorée depuis

l'époque où votre ami „Indrik Straumit“ a commencé à écrire ses mémoires. Cela devrait aussi vous prouver que les institutions des provinces ne sont point immobiles.

Encore un mot.

Vous mentionnez avec ironie l'attachement dynastique de la noblesse de la Baltique à la personne de l'Empereur.

Il y a un parti en Russie qui regarde l'Empereur comme le premier serviteur de l'Empire, qui accepte ses services en attendant que les circonstances permettent à la Russie de se pourvoir ailleurs.

Que ce parti méconnaisse la sincérité de sentiments dynastiques, je le comprends, mais je suis surpris que vous, monsieur, qui n'appartenez à aucun parti, tombiez dans une semblable erreur.

J'ai peur de devoir attribuer cela à la haine que vous avez vouée depuis longtemps,

à toute noblesse, — haine éloquemment exprimée dans des discours qui ne sont pas oubliés, haine qui vous met en quête de crimes imaginaires pour grossir vos réquisitoires de tribun.

La haine est mauvaise conseillère, monsieur, et le premier devoir d'un homme politique doit être de s'en garder, comme en général de toute passion.

Pardonnez-moi de vous le rappeler en vous répétant combien je déplore de voir un esprit comme le vôtre y être aussi accessible.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

